Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux

Fiche méthode

(Histoire Tle · Thème 4 · Le monde, l'Europe et la France depuis les années 1990, entre coopérations et conflits)

La démarche de la composition

1. J'analyse le sujet. Je définis chaque terme et je fixe les bornes. Ex. « Les nouveaux rapports de puissance dans le monde depuis 1991 » : rapports de puissance = hiérarchie entre États et capacité d'imposer sa volonté, par la force ou l'influence ; « nouveaux » = par rapport à la bipolarité ; borne de départ = dissolution de l'URSS.

2. Je pose une problématique, une vraie question. Ex. « Comment le monde est-il passé de la domination sans partage d'une hyperpuissance à un ordre multipolaire, plus concurrentiel et plus conflictuel ? »

3. Je construis un plan en trois parties ; chaque partie = une idée et deux ou trois exemples datés. Ex. I. 1991-2001 : le moment unipolaire ; II. 2001-2008 : l'hyperpuissance frappée, puis contestée ; III. Depuis 2008 : un monde multipolaire et conflictuel.

4. Je rédige l'introduction (accroche, définitions, bornes, problématique, plan) et la conclusion (réponse nuancée : une multipolarité déséquilibrée ; ouverture sur un défi commun, le climat).

Le réflexe — un paragraphe = une idée, prouvée par un exemple daté. Le sujet porte sur des rapports : montrer des relations qui changent dans le temps, pas une liste de puissances.

Cas 1 · Caractériser l'hyperpuissance

Réflexe — une date, un cadre (ONU, OTAN, seuls), un domaine autre que militaire.

Exemple. Trois domaines en une phrase.

Une armée sans rival, environ 30 % du PIB mondial en 2000, un *soft power* porté par les universités et le numérique.

Attention — Golfe 1991 (mandat de l'ONU) ≠ Irak 2003 (sans mandat).

Cas 2 · Raconter la fin de l'apartheid

Réflexe — trois causes, trois temps : 1990, 1991, 1994.

Exemple. Une transition négociée.

Le pouvoir blanc légalise l'ANC et libère Mandela ; les deux camps négocient jusqu'aux élections au suffrage universel.

Attention — libération de Mandela (1990) ≠ son élection (1994).

Cas 3 · Discuter la portée du 11-Septembre

Réflexe — rupture / continuité.

Exemple. Ce qui change, ce qui demeure.

Change : une politique préventive et unilatérale. Demeure : un djihadisme qui frappait déjà les intérêts américains avant 2001.

Attention — gagner la guerre ≠ gagner la paix : le conflit devient asymétrique.

Cas 4 · Mesurer la multipolarité

Réflexe — plusieurs critères de puissance, une action datée par puissance.

Exemple. Deux contestations.

> Pékin conteste par l'économie et l'influence ; Moscou par la force armée, de la Géorgie à l'Ukraine.

Attention — multipolarité (répartition) ≠ multilatéralisme (méthode).

Cas 5 · Analyser un crime de masse

Réflexe — lieu, date, auteurs, victimes, ordre de grandeur, réponse internationale.

Exemple. Le mot juste.

> Génocide = intention de détruire un groupe en tant que tel, établie par un tribunal.

Attention — jamais « guerre tribale » pour le Rwanda ; TPIY et TPIR ≠ CPI.

Cas 6 · Juger la gouvernance mondiale

Réflexe — une réussite et une limite datées par institution.

Exemple. Le climat.

> Un accord universel parce que souple ; fragile parce que chaque État peut s'en retirer.

Attention — gouvernance ≠ gouvernement mondial ; Kyoto (pays développés) ≠ Paris (tous).

Les pièges

- Conclure au déclin américain sans nuance : les États-Unis restent le premier budget militaire et la première économie en dollars courants.
- Faire naître le terrorisme en 2001 : il change d'échelle, il ne naît pas.
- Présenter les BRICS comme une alliance ou un bloc : c'est un forum hétérogène.
- Appeler « guerre tribale » le génocide des Tutsi : c'est une extermination planifiée.
- Réduire la fin de l'apartheid à un seul homme : elle est négociée entre Mandela et de Klerk.
- Traiter conflits et gouvernance en deux parties séparées : il faut les articuler à chaque étape.
- Déborder sur la construction européenne : elle relève d'un autre chapitre.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).